



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 10 août 2020

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : BILAN DE LA SEMAINE N° 32

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2020 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 456 excès de vitesses ou vitesses excessives ;
- 6 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 51 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 8 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 1 défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 4 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 8 refus de priorité.

18 véhicules ont été immobilisés par les forces de l'ordre en raison d'infractions graves au code de la route.

19 conducteurs ont fait l'objet d'une suspension administrative de leur permis de conduire.

Attitude à adopter avec un enfant sur la route

En voiture, en particulier pour les longs trajets, un enfant peut se montrer impatient et réclamer de l'attention. Comment vous assurer qu'il respecte les règles, en gardant sa ceinture attachée par exemple, ou comment l'occuper afin qu'il ne vous déconcentre pas lors de votre conduite ? Et si votre enfant doit marcher pour se rendre à l'école, comment le rendre visible pour s'assurer de sa sécurité ?

À quel âge un enfant peut-il monter devant ?

Jusqu'à ses dix ans, un enfant doit obligatoirement être installé dans un dispositif de retenue adapté à sa morphologie. Avant cet âge, il est interdit de le faire monter à l'avant du véhicule, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage ou s'il y a possibilité de procéder autrement. Dans ce cas, pensez à désactiver l'airbag du passager avant.

Toutefois, il est conseillé de ne pas faire monter un enfant à l'avant tout de suite après ses dix ans. En cas d'accident ou de choc, celui-ci sera plus en sécurité sur un siège arrière.



Annnonce des contrôles routiers

Afin de renforcer la prévention de l'insécurité routière et de sensibiliser un maximum d'utilisateurs de la route, le préfet de l'Aube annonce un certain nombre de contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période des contrôles	Secteurs des contrôles
<i>Zone Police Nationale</i>		
Mercredi 12 août 2020	Matin	Rue Général Sarrail – Troyes
Vendredi 14 août 2020	Après-midi	Avenue du Maréchal Leclerc – Bréviandes
<i>Zone Gendarmerie Nationale</i>		
Mercredi 12 août 2020	Matin	D396 Bar-sur-Aube – Ville-sous-la-Ferté
Mercredi 12 août 2020	Après-midi	D165 Villacerf – Voué
Jeudi 13 août 2020	Après-midi	D951 La Saulsotte
Vendredi 14 août 2020	Matin	D444 Chaource
Dimanche 16 août 2020	Après-midi	N77 Bouilly

Contact presse

Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr
  Prefetaube
@Prefet10

